



Ligue de l'Enseignement des Landes

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Ligue de l'Enseignement des Landes
91 Impasse Joliot-Curie 40180 Saint Pierre du Mont

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax
France

Ligue de l'Enseignement des Landes

91 Impasse Joliot-Curie 40180 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Ligue de l'Enseignement des Landes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue de l'Enseignement des Landes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 8 « Principes et méthodes comptables – Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DAX, le 17 juin 2021

KPMG SA



Valérie Crabos

Associée

Comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN ACTIF

		Exercice clos le :			31/12/2019	
		31/12/2020				
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit, Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 671	(10 927)	7 744	8 194
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Terrains	422 292		422 292	422 292
		Constructions	2 386 170	(654 959)	1 731 212	1 831 089
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	151 407	(142 075)	9 332	9 620
		Immobilisations corporelles en cours	241 334	(135 809)	105 525	87 927
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Participations et créances rattachées		7 124		7 124	7 093	
Autres titres immobilisés						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Prêts	2 173		2 173	1 673
		Autres immobilisations financières				
	CRÉANCES	Autres immobilisations financières				
		Participations et créances rattachées	7 124		7 124	7 093
		Autres titres immobilisés				
	DIVERS	Autres immobilisations financières	2 173		2 173	1 673
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
	Total (I)		3 229 171	(943 770)	2 285 402	2 367 888
	COMPTES DE RÉGULARISATION	STOCKS	Stocks	157		157
En-cours de production de biens et services						
CRÉANCES		Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 651	(755)	66 896	107 507
		Créances reçues par legs ou donations	127 593		127 593	151 122
DIVERS	Autres créances					
	Valeurs mobilières de placement (V.M.P)					
COMPTES DE RÉGULARISATION	DIVERS	Instruments de trésorerie	1 186 867		1 186 867	831 586
		Disponibilités				
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	30 351		30 351	29 321
		Total (II)	1 437 533	(755)	1 436 778	1 179 890
TOTAL GENERAL (I à V)		4 666 704	(944 525)	3 722 180	3 547 778	

BILAN PASSIF

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Fonds propres statutaires	600 386	600 386
	- Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Fonds statutaires		
	- Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	- Réserves statutaires ou contractuelles	969 057	875 755
- Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 601	93 302	
Situation nette (sous-total)	1 571 044	1 569 443	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	126 687	134 222	
Provisions réglementées			
	Total (I)	1 697 731	1 703 666
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	40 733	25 783
	Total (II)	40 733	25 783
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	42 257	50 000
	Total (III)	132 187	135 954
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	1 415 285	1 252 890
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	163 879	192 463
	Dettes des legs ou donations	79 336	90 261
	Dettes fiscales et sociales (1)		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 210	55 865
Autres dettes (1)			
Instruments de trésorerie	75 319	20 149	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	17 242	20 746
	Total (IV)	1 809 271	1 632 375
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	3 722 180	3 547 778
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an	1 313 122	1 152 226
	Dont à moins d'un an	100 780	98 861
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		

BILAN PASSIF (ancienne norme)

		31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES	
	Fonds associatifs sans droit de reprise	600 386
	Réserves	875 755
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	93 302
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
	Fonds associatifs avec droit de reprise	
	Apports	
	Legs et donations	
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	134 222
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	
	Ecarts de réévaluation	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
	Total (I)	1 703 666
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	
	Sur autres ressources	25 783
	Total (II)	25 783
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	50 000
		135 954
	Total (III)	185 954
DETTES (1)	Emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	1 252 890
	Emprunts et dettes financières divers	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	192 463
	Dettes fiscales et sociales (1)	90 261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 865
	Autres dettes (1)	
Instrument de trésorerie	20 149	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	20 746
	Total (IV)	1 632 375
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)		3 547 778
Engagements donnés		
Renvois	(1) Dont à plus d'un an	1 152 226
	Dont à moins d'un an	98 861
	concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques (2) Dont	

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
Nombre de mois de la période		12	12
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	24 496	26 158
	Ventes de biens et services	851 212	2 207 096
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	519 792	527 861
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 324	42 267	
Utilisations des fonds dédiés	25 783	14 833	
Autres produits	110 225	107 322	
	Total des produits d'exploitation (I) (I)	1 557 831	2 925 537
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)	10 428	10 325
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-5	23
	Autres achats et charges externes	761 641	1 634 591
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	59 384	67 690
	Salaires et traitements	515 234	651 096
	Charges sociales	152 701	192 596
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	135 887	136 916
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	755	3 299
	Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	128 899	125 324	
	Total des charges d'exploitation (II)	1 764 925	2 821 860
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-207 094	103 677
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 453	2 820
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (III)	2 453	2 820
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	24 698	26 176
	Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (IV)	24 698	26 176
2 - RESULTAT FINANCIER (III- IV)		-22 244	-23 356
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		-229 338	80 321

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	214 624	7 343
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 535	15 053
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 767	0
	Total des produits exceptionnels (V)	232 925	22 396
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 501	562
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		8 322
	Total des charges exceptionnelles (VI)	1 501	8 884
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		231 424	14 072
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	485	531
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		1 793 028	2 950 753
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		1 791 427	2 857 451
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		1 601	93 302
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Dons en nature		
	Bénévolats	44 792	101 295
	Prestations en nature	20 658	63 057
	Total	65 450	164 352
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	20 658	63 057
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	44 792	101 295
	Total	65 450	164 352

Annexe

de l'exercice clos le 31 décembre 2020

1- Objet social

La Ligue de l'Enseignement des Landes, fondée en 1934, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés de ce même esprit.

Mouvement d'Éducation Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

1. de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.

2. de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.

3. de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain, par une action permanente :

- pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,

- pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

Dès lors, elle s'interdit toute action partisane dans le domaine politique ou dans le domaine religieux.

2- Composition

La Ligue de l'Enseignement des Landes regroupe différents membres :

- des associations constituées selon la Loi du 1er juillet 1901 et affiliées selon les modalités prévues au règlement intérieur,

* des personnes morales affiliées selon les modalités prévues au règlement,

* des personnes physiques, adhérentes à titre individuel à la Ligue de l'Enseignement nationale selon les modalités prévues au règlement intérieur,

* des membres d'honneur ayant rendu des services éminents à la Fédération, désignés par l'Assemblée générale.

Les associations, les autres personnes morales affiliées et les membres à titre individuel doivent verser chaque année une cotisation dont le montant est décidé par l'Assemblée générale. Les membres d'honneur ne sont pas tenus de payer une cotisation.

3- Missions et moyens d'actions

Missions

La Ligue de l'Enseignement des Landes participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale, en ce qu'elles favorisent sur le territoire départemental une réelle garantie des droits civils et politiques, économiques et sociaux, des libertés fondamentales et du progrès de la démocratie.

Comme mouvement d'Éducation Populaire, elle se donne pour mission d'être :

- un mouvement d'Éducation Laïque qui concourt à la démocratisation, à l'extension, à la défense, à l'accompagnement et à la promotion du service public de l'Éducation Nationale, sur le département des Landes, associant les collectivités locales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle,
- un mouvement social fédérant des associations, des personnes morales et des adhérents à titre individuel, qui encourage toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, elle suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation du réseau de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts,
- un mouvement d'idées qui favorise la rencontre et le débat au service d'une meilleure compréhension des questions de société et pour exercer une pleine citoyenneté,
- une organisation de l'économie sociale qui promeut l'économie au service des hommes et des femmes et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux, médico-sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation et d'insertion ...

Moyens d'action

Pour mettre en œuvre ses missions, la Ligue de l'Enseignement des Landes favorise le développement et accompagne l'action des associations locales et des groupements affiliés et elle peut se doter, sur proposition du conseil d'administration et décision de l'assemblée générale, de structures adéquates pour favoriser la rencontre et le débat entre citoyens ou pour gérer un domaine d'activité déterminé dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de son objet social.

Pour développer les activités physiques, sportives et de plein air, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, sont constitués au sein de la Ligue de l'Enseignement des Landes un comité départemental UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et un comité départemental USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), instances déconcentrées de l'UFOLEP et de l'USEP nationales.

Elle peut, en outre, recourir à tous moyens d'action qui permettent d'atteindre légalement les buts et missions fixés dans les statuts, notamment : organisation de congrès, colloques, séminaires, études et recherches, édition de publications, organisation d'expositions, de spectacles ..., conseil, aide et formation de cadres pour le développement et la coordination des associations diverses contribuant à la réalisation de ses buts.

4- Ressources Humaines

Au cours de l'année 2020, nous avons eu quelques mouvements au niveau de notre personnel siège :

* Céline PINEAU, notre Délégué Culture, a souhaité à compter du 14 Juillet 2020 jusqu'au 13 Juillet 2021 inclus, prendre un congès sans solde pour une nouvelle aventure professionnelle. Son remplacement toujours actuel est effectué par Suzanne VIOT.

* Emmanuel BICHAUD, le directeur de notre centre de vacances à Cassen, est parti le 16 Novembre 2020 pour de nouveaux projets professionnels en signant avec la Ligue une rupture conventionnelle. Raphaël DAYAN est arrivé le 15 Février 2021 pour reprendre la direction du centre de vacances.

* Eulalie MORANTE, notre secrétaire Ligue, a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté notre association le 31 Décembre 2020. Estelle EXPERT est venue rejoindre l'équipe au niveau du secrétariat le 15 Mars 2021.

5- Investissements

Au cours de l'année 2020, la Ligue de l'enseignement a investi pour un montant global de 52 870 euros. Les principaux investissements sont :

* l'aménagement du Tiers Lieu : identité visuelle, aménagement électrique et informatique, une estrade et un comptoir en bois, du matériel informatique et numérique, appareil photo, téléphones, etc.... pour un montant global de 28 449 euros,

* le renouvellement d'une majorité de notre parc informatique (vieillissant et pour la mise en place du télétravail notamment) pour un montant global de 13 852 euros,

* pour notre centre de vacances à Cassen : achat de matériels d'activités (bubbles ball) pour 4 103 euros, renouvellement de sommiers à lattes pour 1 050 euros, installation d'un coffret électrique pour 2118 euros.

* pour notre siège social : branchement câblage pour 3 298 euros.

6- Crise sanitaire COVID-19

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, un mémorandum de gestion de crise et un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ont été rédigés par Olivier SADOUL, Délégué Général, et communiqué auprès de l'ensemble des salariés et des élus. Ces documents continuent d'être actualisés en fonction des dispositions légales.

Ce PCA concerne l'ensemble des services de la Ligue de l'enseignement des Landes. Toutes les décisions prises le sont en fonction des dispositions légales et réglementaires connues.

Compte tenu des annonces faites par le Président de la République, à partir du 12 Mars 2020 et la fermeture des établissements scolaires, jusqu'à l'annonce des phases 1 et 2 du processus de déconfinement, la Ligue de l'enseignement des Landes a dû réaménager l'ensemble de son organisation.

En effet, la majorité des actions menées par l'association le sont en contact direct avec les publics cibles ou les partenaires associés, afin d'assurer un service d'intérêt général au plus près des populations. L'annulation et/ou le report d'activités ont concerné la totalité de nos secteurs d'intervention et ont conduit à une adaptation spécifique de notre fonctionnement. (classes de découvertes, colonies de vacances, formations diverses, spectacles culturels, rassemblements, rencontres sportives, etc...)

La phase 2 du processus de déconfinement et les mesures associées, pour celles impactant spécifiquement et prioritairement nos activités, constituent un cadre contextuel important, faisant passerelle entre les décisions prises entre le 16 Mars et le 11 Mai 2020, et celles accompagnant une reprise graduée de l'activité, notamment à compter du 2 au 22 Juin 2020.

Une nouvelle période de crise sanitaire à l'automne/hiver 2020 a impacté également la majorité de nos activités d'où de nouvelles annulations et/ou reports d'activités engendrés.

Dans ce contexte, les mesures prises par la Ligue de l'Enseignement des Landes pour faire face à la crise engendrée par la pandémie, se sont manifestées par des décisions sur :

- * la santé et la sécurité des salariés par le biais d'achats de protection sanitaire (masques, visières, gels hydro alcoolique, lingettes, plexiglass, etc...), par le biais de la mise en place du télétravail,
- * le suivi du niveau de trésorerie pour s'assurer de la bonne gestion financière,
- * le recours aux dispositifs du chômage partiel de Mars à Juin 2020 et de Novembre à Décembre 2020,
- * les dispositifs de report d'échéances sociales de Mars à Mai 2020,
- * le dispositif de report d'échéances d'emprunts d'avril à septembre 2020 sur l'ensemble des emprunts,
- * le recours à un PGE à hauteur de 200 000 euros,
- * le dépôt de demandes d'aides exceptionnelles auprès du Département des Landes et de l'Etat. Au total, la Ligue a obtenu 199 090 euros d'aides exceptionnelles pour 2020.

Compte tenu de ces éléments, la continuité d'exploitation de la Ligue de l'enseignement n'est pas remise en cause à la clôture des comptes au 31/12/2020.

7- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020 a été caractérisé par le fait d'importance significative suivant :

* la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 " relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif" avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

8- Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement. Les montants de l'exercice précédent sont présentés à méthode comptable comparable, c'est à dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent. (en particulier les fonds propres, les subventions d'investissement, des fonds reportés et fonds dédiés).

Changements d'estimation

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Corrections d'erreurs

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

Dérogations

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Principales méthodes comptables

La Ligue de l'enseignement des Landes utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes "de référence" suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- * le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1,
- * la comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1,
- * la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213-22, 221-1 et 222-1.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois, il court du 1ier Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par la Ligue de l'enseignement des Landes ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en cours sont évalués selon leur coût d'acquisition ou selon leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de production ou d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Mises aux rebutis	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	42 755	3 000	27 084	18 671
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	42 755	3 000	27 084	18 671
Immobilisations corporelles				
- Terrains	422 292			422 292
- Constructions	2 380 754	5 416		2 386 170
- Installations techniques, matériel outillage industriels	151 904	4 663	5 160	151 407
- Autres immobilisations corporelles	212 800	39 790	11 256	241 334
- Immobilisations en cours	0			0
- Avances et acomptes				
Total	3 167 750	49 869	16 416	3 201 203
Immobilisations financières				
- Participations	7 093	31		7 124
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	1 673	500		2 173
- T.I.A.P				
Total	8 766	531		9 297
Total général	3 219 271	53 400	43 500	3 229 171

Mouvements des amortissements

Désignation	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	34 561	3 451	27 084	10 928
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	34 561	3 451	27 084	10 928
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	549 665	105 294	0	654 959
- Installations techniques, matériel outillage industriels	142 284	4 951	5 160	142 074
- Autres immobilisations corporelles	124 874	22 191	11 256	135 810
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	816 823	132 436	16 415	932 842
Total général	851 383	135 887	43 499	943 770

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement	N/A	
- Frais de développement	N/A	
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	3 A 7 ANS
- Fonds commercial	N/A	
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 A 5 ANS
Immobilisations corporelles		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions :		
* Gros œuvre maçonnerie	Linéaire	30 ANS
* VRD	Linéaire	30 ANS
* Charpente	Linéaire	25 ANS
* Etanchéité	Linéaire	25 ANS
* Menuiseries Aluminium	Linéaire	25 ANS
* Menuiseries Bois	Linéaire	15 ANS
* Serrurerie	Linéaire	10 ANS
* Plâtrerie	Linéaire	25 ANS
* Electricité	Linéaire	20 ANS
* Chauffage, Plomberie, Sanitaires	Linéaire	20 ANS
* Carrelage	Linéaire	20 ANS
* Revêtements sols souples	Linéaire	15 ANS
* Peinture	Linéaire	10 ANS
* Ascenseur	Linéaire	15 ANS
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 A 7 ANS
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 A 5 ANS
- Agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ANS
- Matériel de transport	Linéaire	3 A 5 ANS
- Matériel de bureau	Linéaire	3 ANS

Subventions d'investissements

Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Amortissement	Net
Subventions investissements et d'équipements	250 000	123 313	126 687
Total	250 000	123 313	126 687

Amortissements des subventions d'investissement

Désignation	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Amortissements subventions investissements	111 641	14 536	2 864	123 313
Total	111 641	14 536	2 864	123 313

Provisions

Provisions et dépréciations

Désignation	Provisions début exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Provisions pour risques et charges	185 954		11 510	174 444
Provisions sur clients	3 299	755	3 299	755
Total	189 253	755	14 809	175 199

Engagements pris en matière de retraite :

L'association a pris l'option de comptabiliser en provisions pour risques et charges les engagements en matière de retraite des salariés.

Au 31/12/20, les engagements totaux s'élèvent à 132 187 € avec un taux d'actualisation de 0,85 % soit une reprise de provision de 3 767 €.

Provision subvention CPO :

L'association a pris l'option de comptabiliser au 31/12/2016 en provisions pour risques et charges une perte potentielle de la CPO (2017-2019) à hauteur de 50 000 €. Cette provision a été reprise à hauteur de 7 743 euros pour l'année 2020.

Provision Clients :

L'association a pris l'option de provisionner à 100% les créances 2019 restants dues au 31/12/2020, soit une provision totale de 755 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés restant en fin d'exercice à utiliser en 2021 : 40 733€

Subventions allouées	Montant fonds alloués	Fonds à engager début exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser	Fonds restant à affecter
Subvention CAF PDN 2019/2020		13 333	13 333	0	0
Subvention DRAC Passeurs d'émotions 2020		1 000	1 000	0	0
Subvention DRAC Act. Cul. Langue Française 2020		7 250	2 150	5 100	5 100
Subvention DRDJSCS FDVA2 Tiers Lieu 2020		4 000	4 000	0	0
Subvention robotique 2020		200	200	0	0
Subvention DRDJSCS FDVA2020 Revue ESS	3 000	3 000	0	3 000	3 000
Subvention CAF Landes PS Jeunes 2020	3 333	3 333	0	3 333	3 333
Subvention DRDJSCS33 Numérique 2020	2 500	2 500	0	2 500	2 500
Subvention DDCSPP Quartier Automne 2020	2 000	2 000	0	2 000	2 000
Subvention DRAC 2020 EAC	11 200	11 200	10 800	400	400
Subvention Pays Tarusate 2020 RGL	10 000	10 000	7 000	3 000	3 000
Subvention Départ Landes 2020 RGL	5 000	5 000	3 000	2 000	2 000
Subvention DRAC 2020 RGL	2 000	2 000	1 500	500	500
Subvention Pays Morcenais 2020 RGL	3 000	3 000	2 500	500	500
Subvention MDM Agglo planning familial 2020	5 000	5 000	2 000	3 000	3 000
Subvention AMI Accompagnement Vie Associative	9 672	9 672	4 722	4 950	4 950
Subvention DDCSPP projet SC Projet Migration+Formation Laïcité 2020	5 000	5 000	0	5 000	5 000
Subvention CAF REAPP mois des familles 2021	3 500	3 500	0	3 500	3 500
Subvention FIPDR 2020	2 000	2 000	0	2 000	2 000
	67 205	92 988	52 205	40 733	40 733

Emprunts auprès des établissements de crédit

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 251 088	200 000	37 166	1 413 922
Intérêts courus sur emprunts	1 410	1 363	1 410	1 363
Total	1 252 498	201 363	38 576	1 415 285

Dettes

Echéances des dettes

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 413 921	300 800	397 117	716 005
Intérêts courus sur emprunts	1 363	1 363		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 336	79 336		
Dettes fiscales et sociales	58 210	58 210		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	75 319	75 319		
Produits constatés d'avance	17 242	17 242		
Total	1 645 391	532 270	397 117	716 005

Créances

Echéances des créances

Désignation	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an à
Participations	7 124	7 124	
Créances rattachés à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières	2 173	2 173	
Clients, Usagers et comptes rattachés	66 896	66 896	
Autres créances	127 593	127 593	
Total	203 786	203 786	

Fonds propres

Mouvements des fonds propres

Désignation	solde début exercice	Mouvements de l'exercice		Solde fin exercice
		Augmentations	Diminutions	
Fonds associatifs sans droit de reprise	600 386			600 386
Réserves statutaires ou contractuelles	875 755	93 302		969 057
Report à Nouveau	0			0
Résultat	93 302	1 601	93 302	1 601
Total	1 569 443	94 903	93 302	1 571 044

Intérêts à échoir

Désignation	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Intérêts à échoir	23 370	71 424	54 821

Effectifs

Effectifs au 31/12/2020

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		
Total	15	0

Autres informations

Garanties :

Hypothèque conventionnelle de 2ième rang de la Caisse Epargne sur le bien immobilier de Cassen.